

\*

\*

AFFAIRE N° 4. - A. E. P. du SECTEUR VAUBAN - Approbation du marché de gré à gré à passer avec la S.O.C.E.A.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 4 MAI dernier a eu lieu l'Appel d'offres relatif aux travaux d'alimentation en eau potable du SECTEUR VAUBAN.

Cet appel d'offres s'est avéré infructueux.

Contactée par la suite par la Direction Départementale de l'Equipement, la S.O.C.E.A. a consenti un rabais de 2 % du montant de sa soumission, ce qui ramène le prix à SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE NEUF CENT HUIT FRANCS CFA (77 312 908 Frs CFA).

Je vous demande donc de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec la SOCIETE EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le financement de cette opération sera assuré par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

L'adduction d'eau du secteur VAUBAN est une adduction spéciale qui permettra d'aller jusqu'à Sainte-Clotilde et d'alimenter tout le bas de cette région. En passant, la canalisation alimentera le secteur de VAUBAN. En fait, ce n'est qu'une désignation. Vous savez que nous avons là un projet qui permet de mieux desservir toute cette zone. Nous pensons avoir trouvé une solution dans le fait qu'elle sera alimentée de trois façons différentes : la partie haute du Bois de Nèfles sera alimentée par la Ravine Blanche et le Bras Cato, la partie intermédiaire sera alimentée par Moulin à Vent et le bas du Bois de Nèfles et de Sainte-Clotilde sera alimenté par l'adduction de Vauban.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

\*